



COLLECTIF TECHNIQUE NATIONAL TRACTION

Montreuil, le 9 août 2010

Monsieur LEBORGNE
Directeur Délégué à la Traction
46 rue St Lazare
75009 Paris

Objet : Amiante

Monsieur le Directeur,

Notre courrier sur le dossier Amiante du 22 mars 2010 est resté à ce jour sans réponse.

Vous n'êtes pas sans connaître les différents droits d'alerte et de retrait qui se sont fait jour dans la période, et nul doute que cette situation va se reproduire.

Je me permets de vous rappeler les termes du précédent courrier :

« Malgré l'interdiction de l'utilisation de l'amiante depuis plus de dix ans, cette calamité reste à juste titre très prégnante, chez les cheminots, et ceux de la Traction en particulier. »

La prise de conscience des agents de conduite amène logiquement, dans la période, à l'implication plus pressante des CHSCT dans les UP Traction.

Des droits d'alerte et des droits de retrait ont été déposés sur quelques UP.

Laisser perdurer cette situation sans réaction de la Direction à la hauteur des enjeux, laisse planer le doute quant à la volonté de l'employeur de préserver et de garantir la santé des cheminots concernés.

L'amiante reste présente dans les matériels roulants, vous devez prendre les mesures pour préserver la santé des agents de la Traction.

- Inscrire, après réunion immédiate des CHSCT Traction, le risque amiante au Document Unique d'analyse des risques.
- Informer et former tous les agents du domaine Traction sur ce risque. En particulier sur l'utilisation de l'amiante par le passé dans les engins moteur, afin que chaque salarié puisse analyser son exposition éventuelle.
- Effectuer un nouveau recensement des salariés exposés et leur assurer un suivi médical adapté.
- Prendre les mesures de suppression du risque, lorsque c'est possible, et de protection des salariés dans les autres cas.

Afin de traiter ce dossier avec toute la rigueur et l'efficacité voulues, la CGT sollicite une audience qu'il convient de programmer le plus rapidement possible. Afin de préparer cette audience, nous vous demandons de nous fournir la liste des pièces amiantées référencées par le domaine matériel. »

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur, l'urgence de cette rencontre.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations.

Le Secrétaire Fédéral

Pascal POUPAT.